

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 19 – République Démocratique du Congo Intervention de la Belgique

Date: 29 avril 2014

Monsieur le Président,

La Belgique salue les efforts déployés par le gouvernement de la RDC afin de donner sulte aux résultats du premier examen, notamment en ce qui concerne la lutte contre la violence sexuelle via l'adoption d'une Stratégie nationale et de l'utilisation d'une approche holistique en la matière. Mon pays salue également la signature du plan d'action national contre le recrutement et l'utilisation des enfants soldats.

Malgré ces progrès importants, mon pays reste fortement préoccupé par le taux élevé de violences sexuelles et par l'impunité dont bénéficient les auteurs de ces crimes. Dans ce contexte, la Belgique recommande au gouvernement congolais de:

R1: améliorer le soutien aux victimes de violence sexuelle et faciliter leur accès à la justice, notamment en simplifiant davantage l'administration de la justice, et leur accès aux soins médicaux et psychosociaux.

R2 : prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que toute personne, y compris des membres de l'armée nationale, de la police et des services de renseignement, soupçonnée d'avoir commis des crimes de droit international et d'autres violations graves des droits de l'homme, soit bien poursuivie et traduite en justice lors de procès équitables excluant la peine de mort.

Une autre préoccupation concerne les restrictions à la liberté d'expression et de presse. Les nombreuses menaces contre les journalistes et le blocage des stations de radio remettant en cause certaines politiques du gouvernement reflètent une dégradation des conditions d'exercice de ces droits constatée ces dernières années. Dans ce contexte, la Belgique recommande au gouvernement congolais de :

R3: s'assurer que les droits aux libertés d'expression et de rassemblement pacifique soient respectés en conformité avec les standards internationaux en la matière et que les membres des partis politiques, les journalistes et les militants des droits humains soient en mesure d'exercer leurs activités et de formuler des critiques de la politique du gouvernement sans être l'objet d'intimidation, de représailles ou de harcèlement.

R4: libérer toutes les personnes arrêtées en raison de leurs opinions politiques ou parce qu'elles ont participé à des manifestations pacifiques, et veiller à ce que les chefs d'accusation retenus contre elles soient abandonnés.

Je vous remercie Monsieur le Président.